



TITRE PROFESSIONNEL OUVRIER PAYSAGISTE

NIVEAU 3

FORMATION CONTINUE

Le titre professionnel permet d'acquérir des compétences professionnelles pour exercer le métier d'ouvrier paysagiste. Il aménage et entretient des espaces paysagers dans un objectif esthétique, fonctionnel ou écologique. Il effectue des travaux de maçonnerie paysagère et réalise la pose et l'entretien des terrasses et des équipements de parcs et jardins. Il réalise les opérations de maintenance de premier niveau du matériel mis en œuvre...



C'EST QUOI ?

Objectifs pédagogiques évaluable :

- Réaliser la création et l'entretien d'un espace paysager
- Réaliser des aménagements minéraux

Modes de validation & référence RNCP de la certification :

Titre Professionnel de niveau 3 (niveau CAP/BEP) du Ministère du Travail et de l'Emploi, obtenu après validation de tous les CCP constitutifs du titre.

RNCP37875 – Date du JO/BO : 11/07/2023

Durée et lieu :

D'octobre à juin, au CFPPA de Saint-Pouange et sur chantiers pédagogiques alentours.
1190 heures dont 910 heures en Centre et 280 heures en entreprise,

Modalités d'alternance :

A temps plein en alternance sur 9 mois.

8 semaines de stage en entreprise réparties tout au long de la formation.

Modalités pédagogiques :

La formation se déroule en présentiel.

Modalités d'adaptations possibles du parcours pour tenir compte du niveau initial du demandeur ou de sa situation lors de l'entretien de positionnement.



POUR QUI ?

Public ciblé :

Formation ouverte aux demandeurs d'emploi, salariés en évolution professionnelle ou adultes en reconversion professionnelle.

Prérequis & conditions d'inscription :

Être majeur, mobile et apte physiquement, avoir une expérience professionnelle significative en lien avec les aménagements paysagers.



Débouchés

Le titulaire du titre professionnel peut exercer son activité comme jardinier, jardinier d'espaces verts, jardinier paysagiste, ouvrier des espaces verts, ouvrier paysagiste, agent d'entretien des parcs et jardins.



Suites de parcours

L'objectif du titre est l'insertion professionnelle directe, cependant le bénéficiaire pourra poursuivre son parcours de formation par le BP Aménagements Paysagers ou par le biais d'actions courtes de perfectionnement.



QUEL CONTENU ?

Programme de la formation :

- **Accueil, techniques de recherche d'emploi et bilan – 21 heures**
- **RAN Remise à Niveau – 84 heures**
Mathématiques, communication, informatique
- **CCP1 Entretien d'un espace paysager – 280 heures**
Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire, entretenir une surface herbacée à semi-ligneuse, tailler des arbres et des arbustes, abattre et débiter un arbre de quatrième grandeur, effectuer le travail du sol et les apports nécessaires au développement des végétaux, protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices
- **CCP2 Végétaliser un espace paysager – 210 heures**
Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire, protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices, réaliser un gazon ou une couverture végétale, planter des arbres et des arbustes, réaliser un massif paysager
- **CCP3 Poser et entretenir des circulations, terrasses et équipements dans un espace paysager – 245 heures**
Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices, poser et entretenir des bordures, des clôtures et des équipements dans un espace paysager, réaliser et entretenir des circulations et des terrasses dans un espace paysager, poser et entretenir un réseau d'arrosage
- **Dossier Professionnel – 35 heures**
- **Evaluations des compétences par CCP – 21 heures**
- **Certificat Sauveteur Secouriste du Travail – 14 heures**

Méthodes pédagogiques mobilisées :

Alternance de cours et travaux dirigés en salle, travaux pratiques, chantiers pédagogiques.
Plateforme à distance Moodle.

Modalités d'adaptation de parcours :

Un positionnement à l'entrée permet de confirmer le choix de formation, et également de d'adapter le contenu du parcours.

Modalités d'évaluation des objectifs/blocs de compétences :

Evaluations formatives en cours et en fin de module sous la forme d'autoévaluation, qcm, mise en situation...
Evaluations certificatives par des mises en situations professionnelles.

Le titre professionnel est composé de 3 blocs de compétences dénommés certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées.

Le titre professionnel est accessible par capitalisation des certificats de compétences professionnelles (CCP).

Une attestation de validation des capacités est délivrée pour les parcours partiels.

Un métier du vivant pour un avenir en mouvement !



BON À SAVOIR

Modalité d'évaluation de l'action :

La satisfaction de l'apprenant fait l'objet d'une évaluation.

Principaux indicateurs 2025 :

- Taux de réussite aux examens : 93 %
- Taux d'appréciation des bénéficiaires : 95 %
- Taux d'insertion professionnelle à 6 mois : 100 %

Tarif :

Parcours complet : 13 717,50 €.

Modes de financements :

Cette formation bénéficie d'un financement du Conseil Régional Grand Est pour les demandeurs d'emploi avec prise en charge des frais pédagogique,
D'autres possibilités de prise en charge sont possibles selon la situation des candidats (CPF, Transition Pro, VIVEA, OPCO...).

Rémunérations :

Une rémunération peut être versée durant la durée de votre formation selon la situation des candidats (AREF par France Travail, RSFP par le Conseil Régional, par votre employeur...).



+ D'INFOS ET INSCRIPTIONS

CFPPA de l'Aube
Route de Viélaines
10120 SAINT-POUANGE
Tél. : 03.25.41.64.00
cfppa.st-pouange@educagri.fr
www.campusterresdelaube.fr



Modalités de sélection :

Sélection des candidats lors d'informations collectives et entretien individuel.

Délai d'accès à la formation :

Entre 1 et 12 mois en fonction de la date de la demande.

La formation ouvrira à partir de 8 inscrits confirmés 15 jours avant l'ouverture.

Accueil et accès des personnes en situation de handicap :

Conformément à la Loi du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et aux articles D5211-1 et suivants du Code du Travail, le CFA de l'Aube soutient le développement de l'accessibilité de son offre de formation aux personnes en situation de handicap.

Le site du Campus est accessible aux personnes à mobilité réduite, voir plan PMR sur site internet.

Un référent handicap à votre écoute pour analyser vos besoins, adapter et accompagner votre parcours de formation :

Linda CUYERS - 03 25 41 64 00 - cfa.aube@educagri.fr